

## PROCES-VERBAL DU VENDREDI 31 OCTOBRE 2014

### CONVOCAION DU 20 octobre 2014

Étaient présents: Mmes et Mrs les conseillers municipaux:

Christine PERONNE, Catherine POLMAN, Martine QUOIRAUD, Aurélia RIPOCHE

Pierre BAJOR, Raymond BENITO, Jean-Marie BLAINEAU, Laurent GESTRAUD, Patrick PIVETEAU, Marcel PRECIGOUT, Pascal RIVET, Stéphane VILLETTE, Christian VIMPERE, Philippe ZANDVLIET

Absente excusée: Corinne MOREL a donné procuration à Christine PERONNE

Secrétaire de séance : Patrick PIVETEAU

**1-LE COMPTE-RENDU DE LA REUNION du 19 septembre 2014** est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2-REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2015

M. le Maire propose au Conseil municipal, d'examiner la redevance d'assainissement pour l'année 2015.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de reconduire le montant du forfait à 41,00 € et de passer le prix du M<sup>3</sup> consommé à 1,75 € dans la limite de 100 m<sup>3</sup> pour l'année 2015.

### 3- F.D.A.C. 2015

Sur proposition de la commission « Voirie », M. le Maire expose au Conseil municipal les travaux susceptibles d'être inscrits dans le cadre du Fonds d'aide aux communes pour l'année 2015.

- La Côte angle route de Saint-Claud/chemin du Roc Forgeas : bordures, caniveaux, regard, reprofilage soit 8 015,40 € TTC.

- Les Martonnauds angle route de Chez Goby/route des Vieilles Vaures : réalisation d'une bordure pour l'évacuation des eaux pluviales soit : un devis est demandé.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal décide d'inscrire ces travaux subventionnés par la CDC Bandiat-Tardoire au budget 2015 ; et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous les documents nécessaires. Pour : 14 ; Abstention : 1

### 4- CALITOM

- **Élu référent** : Nous sommes relancés par Calitom par un courriel du 8 octobre 2014 pour la désignation d'un élu référent communal. M. le Maire lance un appel à candidatures. M. Pierre BAJOR se porte candidat.

À l'unanimité, le Conseil municipal désigne M. Pierre BAJOR élu référent Calitom.

- **T.V.A. à 5,5%** : par un courrier du 26 septembre 2014, le président de Calitom propose aux élus charentais de soutenir une pétition citoyenne afin de demander à l'État la baisse de la fiscalité locale sur les déchets.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour la signature de cette pétition citoyenne.

## **5- TAXE D'AMENAGEMENT-ABRIS DE JARDIN**

La délibération est reportée au prochain conseil (informations complémentaires souhaitées).

## **6- PLAN D'OCCUPATION DES SOLS**

M. le Maire rappelle au Conseil municipal les étapes de la procédure de modification simplifiée du POS fixée au code de l'urbanisme. M. le Maire indique que la mise à disposition du public du dossier relatif à la modification simplifiée étant achevée et qu'aucune observation n'a été déposée, il convient, maintenant de l'approuver pour sa mise en vigueur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'approuver telle qu'elle est annexée à la présente délibération, la modification simplifiée du POS de la commune d'AGRIS portant sur la modification du règlement de la zone NAX afin de permettre l'installation du siège de la Communauté de communes Bandiat-Tardoire. Publicité doit être faite de la présente délibération.

## **7- ACQUISITION IMMOBILIERE**

M. le Maire rappelle que Mme COMBARD a mis en vente sa maison qui jouxte la mairie.

Lors du dernier conseil en septembre, en raison du prix demandé par le vendeur et l'ancienneté du bien, le Conseil municipal a souhaité avant de se prononcer que les évaluations des risques (amiante, termites ou risques liés au saturnisme) soient effectuées par le vendeur. Ces informations ont été apportées par Mme COMBARD. Le résultat de l'expertise effectuée par Chasseneuil Diagnostics immobiliers en date du 14 octobre est très négatif. Il n'est pas envisageable de louer la maison en l'état.

Après en avoir délibéré et à la majorité, le Conseil municipal décide de se positionner pour l'achat de cette maison et propose la somme de 60 000 € en raison des travaux importants à envisager pour mettre aux normes, électricité et isolation notamment, la maison.

La commune se réserve le droit d'actionner son droit de préemption.

Pour : 9 ; Contre : 6

## **8-STADE DE FOOTBALL**

- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal un courrier daté du 3 courant adressé à M. Matthieu HOMES, président de l'US AGRIS. Après plusieurs rencontres entre les élus et le bureau de l'association, il s'avère que :

- l'organisation mise en place par l'association ne donne pas satisfaction. La location occasionnelle du clubhouse est très mal gérée avec des locations en doublon.
- Le contrat entre la commune et l'association n'est pas respecté, notamment l'entretien de la pelouse.
- Une équipe de football n'a pas été inscrite au championnat 2014-2015.

Suite à ces divers manquements et incidents, M. le Maire a demandé au président de l'association de ramener toutes les clés des locaux du stade. Ce qui a été fait. En suivant, la Municipalité a enregistré la démission de M. HOMES. L'association US AGRIS est de nouveau en sommeil !

- M. le Maire informe le Conseil municipal que par un courriel du 14 courant, le président du club de foot l'US ANAIS a sollicité l'autorisation d'utiliser nos installations pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars 2015. Le club assurerait le traçage du terrain, le

nettoyage des vestiaires et la tonte éventuelle du stade.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour que le club d'Anais utilise nos installations pour la période et conditions énoncées. Une convention de mise à disposition sera établie.

- M. le Maire informe le Conseil municipal que le 515<sup>e</sup> Régiment du Train de la Braconne sollicite l'autorisation d'utiliser nos installations le mardi de 12h00 à 15h30 et ponctuellement pour des rencontres officielles. Une convention d'une durée de 1 an renouvelable est présentée à la signature par le 515<sup>e</sup>. La convention ne parle pas des conditions d'utilisation qui devront faire l'objet d'un avenant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable pour que le 515<sup>e</sup> utilise nos installations pour la période et conditions énoncées. Une convention de mise à disposition sera établie.

## **9- PERSONNEL**

- M. le Maire porte à la connaissance un courrier de doléances daté du 23 courant et signé par 4 employés communaux relatif à l'attribution des primes de fin d'année aux employés communaux. Le Conseil municipal entend bien ces remarques. Une réponse sera apportée par M. le Maire qui demandera à cette occasion un complément d'information aux signataires de ce courrier.

- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal qu'il souhaite renouveler l'octroi des primes annuelles aux employés communaux pour l'année 2014.

- Prime d'Indemnité d'Administration et de Technicité (I.A.T.)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide sur proposition de M. le Maire d'attribuer cette prime sur les bases de 2013.

- Prime d'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture (I.E.M.P.)

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide sur proposition de M. le Maire d'attribuer cette prime sur les bases de 2013.

Rappel des critères de modulation :

- Manière de servir individuelle et collective, qualité du travail, prorata au temps de présence effectif.
- De suspendre le versement de l'I.A.T. et de l'I.E.M.P. en cas de congés de longue maladie, longue durée et grave maladie.
- Précise que ces indemnités fixées par la présente délibération sont effectuées au titre de la seule année 2014.

Le personnel en Contrat Aidé recevra un chèque cadeau de 300 € au prorata des jours travaillés.

À l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable.

- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que suite à des incidents qui sont intervenus lors des T.A.P, il s'est vu contraint de rompre le contrat à durée déterminée de M. Simon COUVIDAT, agent à la bibliothèque.

Dans l'urgence, Mme Marie ALLE a été recrutée en CDD pour l'année scolaire.

- M. le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal que M. André

JOURDE est apte à reprendre son travail avec une simple contrindication temporaire à tout travail de force.

## 10-DEVIS

M. le Maire présente et commente des devis.

- **Salle polyvalente**

- devis CONFORT ELEC16 : réalisation des travaux d'électricité aux normes 2 192,05 € TTC inscrit au budget 2014. Accepté à l'unanimité.

- devis MAT HOTEL 16 pour le remplacement des armoires réfrigérées dans la cuisine 3 612,00 € TTC non inscrit au budget. En attente.

- **Mairie**, devis LA ROCHE STORE pour la fourniture et pose de stores suite à la pose des nouvelles huisseries 3 554,40 € TTC. En attente d'un deuxième devis.

- **Services techniques**, devis Sarl LANAUD pour l'achat d'un broyeur de banquette latéral 4 800,00 € TTC, non inscrit au budget. En attente.

- **Stade**, sur le devis Guy LIMOGES pour le traçage et la fourniture et pose de la main courante (délibération 09/2014) une remise commerciale de 310,00 € a été consentie. Un devis est présenté pour la fourniture et la pose de buts par Guy LIMOGES 2 813,47 € TTC. Accepté à l'unanimité.

## 11-FÊTES DE NOËL

- Pose des guirlandes par le SDEG première semaine de décembre, coût 5 117,62 € TTC, financement prit en charge par le SDEG 1 492,64 €, reste à la charge de la commune 3 624,98 €.

- Le repas avec les enfants, le personnel communal et les enseignantes se déroulera le vendredi 19 décembre 2014 au restaurant scolaire.

- Le repas offert par la Municipalité au personnel communal avec leur conjoint en présence des élus avec leur conjoint est géré par Jean-Marie.

## 12-SALLE POLYVALENTE-TARIF 2015

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal décide de maintenir les tarifs 2014 pour l'année 2015.

Habitants commune	Hors commune
1 jour 90 euros	1 jour 165 euros
2 jours 130 euros	2 jours 210 euros

Une caution de 300 € est demandée à la remise des clefs.

La location de la vaisselle : 25 €

La location pour réunion : 30 €

### **13- REPAS DES AÎNES**

La date retenue est le dimanche 22 mars 2015. Le traiteur retenu est Laurent BENITO.

Animation à rechercher.

### **14- BUDGET 2015**

Dans le cadre du budget 2015, trois projets sont présentés par M. le Maire.

- Aménagement de l'accueil à la mairie avec accessibilité aux personnes à mobilité réduite, coût de l'avant-projet sommaire 96 615,28 € TTC.
- Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque en logement locatif, coût de l'A.P.S. 176 884,33 € TTC.
- Restauration des halles, le coût de l'A.P.S. trop élevé doit être retravaillé.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil municipal souhaite continuer l'étude de ces trois projets pour les inscrire au budget 2015.

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 28 novembre 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 30